

Suppression du Conseil supérieur de l'Isle de France et établissement d'un nouveau, le 2 décembre 1772

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/31, f°374.

Lettre de M. de Courcy au ministre, du 27 décembre 1772
=====

Au Port Louis de l'Isle de France le 27 décembre 1772

Monseigneur,

La révolution qui s'est fait ici et dont je dois avoir l'honneur de vous rendre compte, est un événement trop important pour que j'oublie aucunes des circonstances dont il a été accompagné, ni rien de ce qui peut contribuer à vous faire connaître les personnes qui y ont eu part. Je veux vous parler, Monseigneur, de la suppression de l'ancien Conseil de l'Isle de France et l'établissement de celui qui y a été substitué. Je vous supplie de me pardonner si je me trouve sans m'en apercevoir engagé dans des détails qui deviendront peut-être la matière d'une longue lettre ; je tâcherai cependant de ne m'arrêter qu'à l'essentiel, en me mettant sous vos yeux que les faits dont je pense qu'il est indispensable que vous ayez connaissance. Il n'appartenait, Monseigneur, qu'à des chefs choisis par votre sagesse, de porter un coup aussi éclatant que celui dont a été frappé l'ancien Tribunal. Je dois ajouter qu'il eut été difficile d'en trouver de plus dignes de votre confiance et plus capables de remplir vos vues. Ce n'était pas assez d'apporter ici des lumières, de l'intégrité, de l'honneur, toutes ces vertus, si elles n'eussent été d'ailleurs étayées par une infinité d'autres qualités essentielles et qui caractérisent les bons administrateurs, [ils] eussent véritablement été impuissants vis-à-vis de tous les obstacles qu'il a fallu surmonter. Ils avaient acquis dans le maniement des affaires cette aptitude et cette expérience si nécessaires pour conduire avec sagesse et sans précipitation les grandes choses à leur fin. Ils étaient capables d'une discrétion impénétrable et leur fermeté était inaccessible à tout ce que l'esprit de parti avait de plus séduisant et de mieux concerté.

A l'arrivée de MM. de Ternay et Maillart dans cette île, la colonie agitée par les divisions intestines que la mésintelligence des anciens administrateurs avait fomentées, était en effet préparée à quelques coups d'éclat, sans que l'on sut trop quelles têtes étaient menacées. Cette incertitude rendait attentifs tous les individus : ceux qui avaient eu part aux anciens et nouveaux troubles étaient seulement désignés dans l'opinion public, et le vœu de la colonie se réunissait pour qu'ils fussent punis. Ceux-ci remarquèrent que tous les yeux étaient ouverts sur eux, ils n'en parurent que plus tranquilles à l'extérieur, mais ils n'en étaient pas moins occupés à faire jouer les ressorts préparés à l'avance pour se soustraire à la surveillance des chefs, et capter leurs suffrages ; de là les brigues, les cabales de l'un et l'autre parti. (Car comme vous le savez, Monseigneur, l'île était divisée en deux factions également acharnées à faire succomber l'autre.) S'agissait de décider entre Rome et Carthage, de faire succéder la paix à la guerre, et de faire cesser l'incendie qu'une commotion générale avait allumé et qui devait entraîner la ruine de cette colonie.

C'est au milieu de ce tourbillon d'intérêts opposés, de débats de toutes espèces qui se succédaient perpétuellement, où le vice et la vertu combattaient tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, que je me plais à vous représenter deux chefs obsédés par des esprits inquiets, remuants à l'excès et qui dans les derniers moments ne se sont imposés que la loi d'oser tout. Tranquilles comme le rocher que les vagues de la mer assaillent et qu'il repousse sans émotion, ils n'ont eu que des yeux pour voir, des oreilles pour entendre ; ils ne se sont permis dans les premiers moments, ni distinctions, ni affections particulières ; leur sagesse dans ce régime de procéder inspirait une égale confiance. Il y avait cependant des abus à réprimer, des coupables à punir, c'était au temps à les démasquer, et le temps a opéré ce grand ouvrage.

Il a fallu, Monseigneur, soutenir cette égalité de conduite pendant plus de trois mois, ne se permettre ni humeur, ni altération dans ses principes, se préparer enfin à un dénouement inattendu,

parce qu'alors la confiance avait repris la place de la crainte, et que ceux mêmes qui devaient perdre leur place croyaient bien loin d'eux l'orage qui les menaçait. Le moment où il devait éclater s'annonça par le calme le plus tranquille. Tous les membres de l'ancien Conseil, rassurés par l'accueil que l'on n'avait cessé de leur faire, se croyaient d'autant mieux affermis dans leur place, que nourris dans l'opinion que leur autorité était au-dessus de toute espèce de contradiction, ils ne s'imaginaient plus qu'il y en eut, non pas de supérieure, mais d'égale à la leur. MM. de Ternay et Maillart profitèrent de cet instant de sécurité pour annoncer les ordres du Roi et les faire exécuter.

Ils résolurent en conséquence de se rendre au Conseil le 2 de ce mois, à l'effet de procéder à l'enregistrement de l'Edit qui supprimait l'ancien Conseil et établit au même temps le nouveau. Comme il y avait plusieurs membres de ce tribunal absents, ils furent avertis comme à l'ordinaire de se trouver à l'assemblée. M. de Steinawer [Steinauer], en sa qualité de Commandant en second des deux îles, fut également prévenu pour y venir prendre séance quand il en serait temps.

C'est peut-être ici le lieu, Monseigneur, de vous rendre compte que MM. de Ternay et Maillart ayant à remplir dans le même instant deux objets, savoir celui de la suppression de l'ancien Conseil, et celui de la création du nouveau, avaient eu soin et avaient réussi à s'assurer des sujets qui devaient succéder aux offices qui allaient devenir vacants. Ils avaient eu l'attention de ne s'en ouvrir à eux que le jour même où ils devaient être revêtus des charges qui leur étaient destinées. Les administrateurs se chargèrent, quelques moments seulement avant d'aller au Conseil, de prédicamenter [*sic*] chacun en particulier des nouveaux élus qui avaient besoin d'être préparés, et cette affaire fut traitée avec tant de discrétion, que non seulement le public n'en put rien pénétrer, mais qu'il n'y eut absolument que ceux que les chefs avaient mis dans leur confiance qui sussent ce qui devait se passer. C'est à la suite de ces dispositions que l'on se rendit au Conseil.

Lorsque MM. de Ternay et Maillart furent arrivés et que chacun eut pris la place qui lui était affectée, à l'exception du Sr D'Alençon, conseiller qui était sous le poids d'une interdiction dont il n'était pas relevé et qu'il expiait chez lui, le Sr Denis de la Coudraye, faisant fonction de procureur général, ouvrit la séance par le rapport de quelques affaires qui intéressaient la police intérieure, et il se préparait à développer ses idées, lorsque M. Maillart présenta l'Edit du Roi, le remit entre les mains du Sr Lousteau, greffier, pour en faire lecture. Chacun, Monseigneur, y donna, comme vous pouvez l'imaginer, toute l'attention qu'exigeait l'importance de la chose. Les Sieurs Codere, Rivalz St Antoine et Denis de la Coudraye qui ne manquaient pas de raisons pour être inquiets, furent vraisemblablement dans une impatience importune, en attendant la décision du sort qui leur était réservé. Après la lecture de l'Edit, M. Maillart en requis par le ministère du procureur général l'enregistrement, ce qui n'éprouva aucune contradiction, et déclara en même temps au Conseil assemblé que Sa Majesté n'ayant plus besoin de leur service ils avaient la liberté de se retirer. Alors, M. de Candos, doyen, dont on connaissait les bonnes dispositions et que les chefs avaient mis dans leur confiance, se leva incontinent pour se retirer. A peine ce respectable vieillard donna le temps à MM. de Ternay et Maillart de lui annoncer que le Roi avait voulu lui accorder une pension de 1500 livres, ils lui témoignèrent publiquement et d'une manière dont il dut être touché, combien ils regrettaient que ses infirmités ne lui permissent pas d'occuper au nouveau Conseil la place qui lui avait été proposée. Les sieurs Codere et Rivalz St Antoine voyant qu'on ne leur adressait pas la parole jugèrent qu'on était résolu à se passer d'eux, et en conséquence ils suivirent de près M. de Candos, mais affectés de sentiments bien différents. Il ne resta plus au parquet que le Sr Denis de la Coudraye qui s'était abstenu de prendre des conclusions contre ce qui venait d'être arrêté, mais qui, luttant toujours contre sa mauvaise fortune, ne perdait pas courage et attendait constamment qu'on lui marqua sa place. Celui-ci, Monseigneur, pendant que l'on faisait lecture de l'Edit, pressentit bien l'anathème, mais s'imaginant qu'il ne devait le regarder en rien, vint avec confiance dire à M. Maillart que comme il ne doutait pas qu'il n'eut le pouvoir de nommer à la place de procureur général, il le priait de vouloir bien faire tomber sur un autre que lui le choix qui était à sa disposition. La réponse de M. Maillart fut simplement « que le Roi y avait pourvu. »

A l'exception de ce conseiller qui s'obstina à ne point quitter les environs de la salle du Conseil, il ne resta que les membres destinés à composer le nouveau Tribunal. MM. de Ternay et Maillart en faisant pour le mieux ont bien senti qu'ils étaient gênés par la disette des sujets, mais s'en est assez pour exciter leur vigilance à l'égard de ceux qui voudront peut-être s'écarter dans l'occasion.

Je n'entreprendrai pas, Monseigneur, de vous exprimer avec quel enthousiasme (le terme n'est pas trop fort) tout ce qu'il y a ici de citoyens vertueux et honnêtes ont reçu la nouvelle de la révolution ; elle ne tarda pas à se communiquer du chef-lieu dans tous les quartiers de l'île, et les coins les plus reculés en retentirent de joie et de satisfaction. Je ne parlerai pas non plus des applaudissements que chacun à l'envie s'est empressé de témoigner à des chefs qui venaient de se signaler d'une manière qui excite tout à la fois, et la reconnaissance et l'admiration générale. Je me bornerai à vous dire, Monseigneur, que cet événement inattendu devant faire époque dans les fastes de ce pays-ci, il y est déjà consacré par des sentiments bien dignes du Ministre qui le gouverne. Rien surtout n'a fait un meilleur effet que l'annonce des 1500 livres de pension à M. de Candos, cette marque de satisfaction a comblé de joie toute la colonie.

C'est ici, Monseigneur, où se termine l'historique dont j'ai cru devoir vous rendre compte. Je laisse à MM. de Ternay et Maillart le soin d'analyser auprès de vous les motifs qui les ont déterminés, mais ce qu'il y a de constant et qui vous sera sûrement attesté de partout, c'est que le vœu de la colonie s'est trouvé parfaitement rempli par le nouvel arrangement.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Courcy

* * *